

Comité de Pilotage
Site Natura 2000 Petite Montagne du Jura
16/01/2014 – Arinthod
Compte-rendu

Personnes présentes

Benacchio Fabien	Agent patrimonial - Office National des Forêts (ONF)
Bourgeois François	Responsable UT Orgelet -Office National des Forêts (ONF)
Bulle Christian	Président de l'Association des Forestiers Privés
Charrière Gérard	Réfèrent Natura 2000 - Communauté de Communes Petite Montagne (CCPM)
De Contes d'Esgranges Jean-Pierre	Agent technique de l'environnement - ONCFS
Delafollye Laurent	Chargé d'étude Natura 2000 - CCPM
Delorme Jean-Louis	Président de COPIL / Président - CCPM
Favier Jocelyne	Elue - Chambre d'Agriculture Jura
Gilles Miek	Chargée de mission coordinatrice Natura 2000 - CCPM
Girod Franck	Vice-Président - CCRO
Grivaud Morgan	Chargé de projet schéma Espaces Naturels Sensibles – Conseil Général du Jura (CG 39)
Juillard Françoise	Chef Pôle Biodiversité-Forêt - Direction Départementale des Territoires du Jura (DDT 39)
Marillier Michaël	Technicien - Fédération Départementale des Chasseurs du Jura (FDC 39)
Malessard Guy	Adjoint - Commune d'Orgelet
Monot Bertrand	Technicien - Association du Développement Forestier du Jura (ADEFOR 39)
Mouillot Cyril	Adjoint chef de service environnement - Direction Départementale des Territoires du Jura (DDT39)
Moureau Charly	Chargé d'études Natura 2000 - CCPM
Noyère Tristan	Chargé d'études Natura 2000 - CCPM
Ravier Pascal	Représentant de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Jura (FDSEA 39)
Rougeaux Etienne	Directeur - Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Jura (FDSEA 39)
Vincent Anne-Sophie	Chef de service gestion des milieux naturels - Parc Naturel Régional du Haut Jura (PNR-HJ)
Vincent Josiane	Directrice Générale des Services - CCPM

Structures excusées

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Jura
Comité Départemental de Tourisme du Jura (CDT 39)
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Jura (DDCSPP 39)
Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura
ERDF agence Alsace/Franche-Comté
Office National de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)– SD du Jura

Ordre du jour

Ordre du jour :

- ➔ Présentation du document d'objectifs actualisé
- ➔ Présentation du bilan 2013 et perspectives 2014
- ➔ Présentation budget 2014
- ➔ Questions diverses et temps d'échange

M. Delorme ouvre la séance en présentant ses meilleurs vœux pour cette année 2014. Il remercie l'équipe Natura 2000 et précise que Natura 2000 est un atout pour le territoire, notamment grâce au travail en partenariat avec tous les acteurs concernés. Il remercie Gérard Charrière, référent Natura 2000 à la Communauté de Communes Petite Montagne, pour son investissement.

Après un tour de table, Mlle Gilles cite les excusés.

M. Bulle précise qu'il remplace M. Malécot pour la représentation de l'association des propriétaires forestiers privés du Jura.

Mlle Gilles présente le bilan des activités 2013 et les perspectives 2014.

Actualisation du Document d'Objectifs

SUDOCO (outil de suivi des DOCOB's, créé par l'ATEN et mis à disposition des animateurs de sites Natura 2000). Finalité sur long terme : outil de suivi uniforme au niveau européen.

Le travail n'a pas été initié en 2013; il fallait déjà réaliser le travail d'actualisation et de conversion du DOCOB en version synthétique.

L'actualisation des documents d'objectifs a été réalisée par le service Natura 2000 de la CCPM en lien direct avec la DDT du Jura et les différents partenaires.

Trois raisons essentielles à l'actualisation du DOCOB :

- Nécessité d'actualiser les données du diagnostic en intégrant l'ensemble des évolutions (administratives, démographique, ou écologiques). En ce qui concerne les données Habitats-Faune-Flore, l'ensemble des milieux ouverts a été cartographié ; ces nouvelles données sont intégrées dans le DOCOB actualisé. 3 nouvelles espèces d'intérêt communautaire ont été découvertes depuis 2005 et intégrées dans cette version actualisée : le Liparis de Loesel, le Castor d'Europe et la Mulette épaisse. D'autres espèces ont au contraire été retirées du document en raison de l'ancienneté des dernières données non reconfirmées ou de leur présence que très occasionnelle sur le site : cela concerne par exemple l'Aigle Royal, l'Aigle botté et l'Apollon.
- Mise en conformité du document avec la Circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 et de l'arrêté régional relatifs aux contrats Natura 2000 forestiers du 26 janvier 2012.
- Mise en forme sous «DOCOB synthétique », modèle standardisé au niveau national.

Le nouveau DOCOB se présente en deux documents :

- un document de synthèse (sous forme de tableaux) qui contient un diagnostic général, les enjeux et les objectifs de développement durable du site Natura 2000, la déclinaison des mesures ainsi que la présentation du système de suivi ;
- un cahier technique qui présente les différentes fiches techniques permettant la contractualisation (contrat Natura 2000 ou Mesures Agro-Environnementales Territorialisées), ainsi que des tableaux de gestion des espèces et des habitats d'intérêt communautaire et la Charte Natura 2000.

Plusieurs remarques concernant les différences entre les deux versions :

- En ce qui concerne les fiches 45 à 59 (fiches espèces) de la première version du DOCOB: celles-ci ont été transposées dans le tableau de recommandations de gestion des espèces d'intérêt communautaire.
- La fiche concernant la lutte expérimentale contre la campagnol de l'ancien DOCOB n'a pas été reprise au vu de l'évolution de la réglementation sur ce sujet.
- Les fiches de l'ancien docob concernant les orientations régionales forestières et préconisations de gestion/exploitation sylvicole et intégration du DOCOB dans les documents de gestion forestière (fiches 39, 41, 43) n'ont pas été reprises au vu de l'évolution de la prise en compte des enjeux N2000 dans ces documents.
- La fiche 41 de l'ancien DOCOB concernant la prise en compte de l'avifaune n'a pas été reprise en tant que telle mais intégrée dans le tableau des recommandations
- La fiche concernant le drainage, ainsi que les fiches 63-67 concernant la qualité de l'eau de

- l'ancien DOCOB ont été intégrées dans les différents fiches traitant des milieux humides.
- Les éléments non directement concernés par de la gestion contractuelle ont été présentés dans des fiches transversales (animation...).

Il est précisé que la version présentée est le fruit des échanges en réunion de travail en date du 18/12/13.

Il est proposé de :

- intégrer certaines données non reçues avant envoi de la version présentée, notamment les données agricoles demandées par la Chambre d'Agriculture lors de la réunion de travail du 18/12/13.
- ajouter en annexe la carte de délimitation du site en format A3 pour plus de lisibilité, ainsi qu'une carte des habitats et espèces en A3; il ne s'agit pas de localisation précise, mais de donner une idée générale de la richesse du site. Les porteurs de projets sont invités à contacter l'animateur N2000 pour le portée à connaissance au cas par cas de données précises concernant un projet.

Les propositions sont validées par les membres du COPIL.

Questions/remarques:

- M. Ravier demande pourquoi la problématique campagnol a été retirée ?

Mlle Gilles répond que cette pratique est désormais soumise à une réglementation existante que par ailleurs cette mesure n'a jamais été mis en place sur le site Natura 2000 Petite Montagne du Jura.

- Mme Favier intervient pour s'excuser de son retard et fait remarquer que les données agricoles demandées lors de la réunion de travail du 18/12/13 n'ont pas été intégrées.

Mlle Gilles répond que les données sont arrivées après l'envoi de la présente version pour le COPIL, et qu'elles seront bien prises en compte dans les meilleurs délais.

- M. Bourgeois demande si le DOCOB sera téléchargeable sur le site internet du site Natura 2000 et sur les sites des Communautés de Communes d'Orgelet, de Petite Montagne et de Jura Sud.

Mlle Gilles répond qu'il sera en ligne sur le site internet Natura 2000 et qu'il est tout à fait possible, avec l'accord des structures, de le publier sur les sites internet des Communautés de Communes concernées.

En l'absence d'autres remarques, il est proposé de passer à la validation du document.

Le COPIL valide le DOCOB.

Carte communales des enjeux environnementaux

La réflexion initiée en 2013 aboutira en 2014 à l'édition des cartes des enjeux environnementaux pour chaque commune du site N2000.

Marion Guitteny étant absente pendant 5 mois, c'est son remplaçant, Charly Moureau, qui se chargera du dossier durant le premier semestre 2014.

Les objectifs de ces cartes : porter à connaissance les enjeux sur la commune sous forme de cartes (habitats et espèces) accompagnées d'une note explicative.

La difficulté rencontrée : la diffusion des données qui ne nous appartiennent pas ; des conventions ont été signées avec les structures qui détiennent les données. Il s'agit maintenant de voir comment représenter certaines données.

Questions/remarques :

- Monsieur Mouillot ajoute qu'il serait pertinent que ce projet de cartes communales des enjeux environnementaux soit mis en lien avec les plans locaux d'urbanisme ou les cartes communales qui sont en cours d'élaboration sur le territoire de la Petite Montagne. Il ajoute qu'il serait bien de

rentrer en contact avec les bureaux d'études qui s'occupent de l'élaboration des PLU.

M. Charrière répond qu'il a demandé aux communes concernées de se rapprocher du service Natura 2000 et ajoute qu'il serait stratégique de commencer la cartographie des enjeux par les communes ayant leur document d'urbanisme en cours d'élaboration ou d'actualisation.

Mlle Gilles ajoute que les bureaux d'études sont, pour certains, déjà entrés en relation avec l'équipe Natura 2000.

Elle précise également que ces cartes feront l'objet d'un accompagnement, sous forme de présentation en réunion, afin d'expliquer les différents enjeux présents sur le territoire de la commune et en faciliter la compréhension des cartes.

■ Mme Vincent précise que le SCOT du Parc naturel régional du Haut-Jura est en cours d'élaboration. Le PNR est donc fortement intéressé par les données de biodiversité sur le secteur du plateau de Sapey pour pouvoir les intégrer au SCOT.

Mlle Gilles répond que ces données peuvent être transmises.

Contractualisation 2013

Les travaux sont démarrés sur les 4 contrats 2012 : Legna marais, Plaisia, Meussia, Aromas.

En 2013, deux contrats forestiers ont été retenus dans la hiérarchisation régionale:

Legna : 30 500 euro environ pour l'élimination d'une plantation de peupliers par câble mâât; les travaux ont été repoussés car marais inondé.

Montfleur : îlot de sénescence avec indemnisation à 4750 euro.

Autres contrats prévus en 2013 et non retenus dans hiérarchisation régionale:

- Maisod (ni ni sur pelouses sèches): contractulisé en MAE-t
- deux contrats îlot de sénescence: Arinthod et Montagna-le-Templier
- Ecrille: contrat ni ni sur marais

Pour 2014, l'équipe est confrontée à la difficulté de mise en place de nouveaux projets en raison de la fin du contrat de Plan actuel, ce qui implique une contractualisation sur moins d'un an (échéance du 31/12/14 pour l'éligibilité des actions). 2014 sera probablement année de transition. Les deux contrats forestiers seront repropoés à la hiérarchisation régionale.

Deux contrats ni ni marais sont en phase d'élaboration et préparés au cours de l'année 2014 pour proposition en 2015 :

- Ecrille
- Brenet/Vogna (commune Arinthod)

Questions/remarques :

■ M. Bulle expose le fait les pelouses sèches de Coyron ne sont plus pâturées depuis fin du contrat Natura 2000 et qu'aujourd'hui les pelouses se réenfrichent à nouveau.

Mlle Gilles répond qu'elle partage ce constat et précise que l'équipe est en contact régulier avec la commune de Coyron pour envisager la suite à donner au contrat. Elle précise que cependant l'équipe Natura 2000 n'est que force de proposition et ne peut en aucun cas imposer la gestion à mener sur le site ; c'est la commune qui est propriétaire et reste seule décisionnaire sur ces terrains.

M. Delafolloye précise qu'il y a une discussion en cours avec un GAEC de la commune pour reprendre ces terrains.

M. Bulle répond qu'il serait bien de prévoir la suite à donner aux contrats avant leur signature pour éviter ce genre de résultats.

Mlle Gilles répond que 'l'après-contrat' est pris en compte lors de la signature d'un contrat, mais que l'équipe Natura 2000 ne peut imposer des choix de gestion lorsque la volonté de la commune

change en cours de contrat.

Mme Juillard ajoute que cette préoccupation est aussi prise en compte à la DDT.

Mlle Gilles ajoute que c'est tout de même un cas isolé car sur plus de 20 contrats pelouses engagés depuis 2005, un pâturage durable a été instauré à l'issue du contrat.

M. Charrière ajoute qu'il y a eu une réunion en 2013 avec les agriculteur du secteur de Meussia sur les suites à donner aux contrats.

MAET

Présentation du bilan de 2007 à 2013 des Mesures Agri-environnementales territorialisées sur le site de la Petite Montagne.

1540 hectares ont été contractualisés depuis depuis 2007 avec 990 hectares en 2008 et environ une centaine d'hectares supplémentaires par an. Le total des MAET en Petite Montagne représente 20% des surfaces en MAET de la région Franche-Comté. Dans l'ensemble, les surfaces sont quasiment toutes reconduites à l'issue des cinq années d'engagement, En 2013, 96 hectares supplémentaires ont été contractualisés avec 3 nouvelles exploitations et 32 nouveaux îlots.

Les mesures qui ont rencontrées le plus de succès sont celles concernant les pelouses sèches (absence de fertilisation et chargement modéré) sur près de 500 ha. Les mesures concernant une réduction voire une absence de fertilisation des prairies en bord de cours d'eau représentent également une bonne proportion des contractualisations MAET (385 ha), tout comme les prairies favorables aux oiseaux (325 ha). Environ 200 ha, ont été contractualisé en retard de fauche dont un peu plus de la moitié au 15 juin et le reste au 1er juillet. La mesure Zones Humides n'a quasiment pas été contractualisée, sauf en 2013.

L'année 2014 servira de transition et il est estimée qu'une petite centaine d'hectares devrait être contractualisée ; à la fin de l'année 2014, on devrait avoir une vision plus claire sur la nouvelle forme de contractualisation : les MAE-C.

Questions/remarques :

■ M. Marillier demande comment les hectares engagés en MAET ont été comptabilisés, à savoir si dans le calcul, les hectares sont cumulés sur les 5 années ?

M. Delafollye répond que les hectares ne sont pas cumulés et que 1 hectare engagé en MAET est bien égal à 1 hectare sur 5 années.

Est également évoqué la question la nouvelle PAC et les mesures MAEC.

M. Mouillot précise que nous sommes encore dans l'écriture des piliers de la nouvelle PAC pour 2015 et que les MAET pour 2014 s'appuieront sur le dispositif précédent.

Bilan 2013 axe de travail 1 : gestion des pelouses sèches

Le travail initié en 2012 a été poursuivi.

Plusieurs réunions avec la profession ont été organisées au cours de l'année 2013 et ont permis de constater qu'il y a de la place et un besoin réel d'un troupeau conservatoire. La réflexion sur cette thématique, sous forme d'un partenariat technique avec l'Adapemont en tant que porteur de projet, a permis d'aboutir à la formulation d'un projet désormais bien avancé: la constitution d'un troupeau conservatoire couplé à une activité d'insertion, avec un démarrage de l'activité probablement 2015 sur des pelouses de la Tour du Meix.

Il est proposé de poursuivre le travail sur cet axe 1 en 2014, mais dans une approche par secteur, dans l'objectif d'assurer les continuités écologiques entre milieux ouverts en général et pelouses sèches en particulier. Ce besoin ressort nettement des différents travaux de stages réalisés ces dernières années. Il s'agit donc de travailler sur la notion continuité, afin de renforcer la

fonctionnalité du réseau de pelouses sèches du site N2000.

Ce travail sera initié par le secteur du plateau de Sapey; les réunions avec les exploitants ont en effet permis d'identifier les problématiques et la nécessité de trouver des solutions de gestion globale du secteur.

Questions/remarques :

■ Mme Juillard demande quelles espèces seront utilisées pour pâturer avec le troupeau conservatoire.

Mlle Gilles répond que le troupeau sera très certainement constitué de moutons pour l'essentiel, accompagnée de quelques chèvres et ânes.

M. Bulle intervient en précisant que pour Coyron, il faudra mécaniser avant de mettre en place un troupeau. Il demande ce que l'on fait de la présence du lynx sur le secteur par rapport à ce troupeau conservatoire.

Mlle Gilles répond que protéger le troupeau relève du choix et de la responsabilité des propriétaires de troupeau, mais que sur le site N2000, il semble en effet judicieux de prévoir un moyen de protection.

M. Bulle se questionne sur les propos de Mlle Gilles, notamment en se demandant comment le troupeau conservatoire répondait à la problématique des pelouses sèches sur Coyron.

Mlle Gilles répond que le troupeau viendra en appui sur des terrains où il n'y a pas de réponse par l'activité agricole existante (ou installation) et qu'il n'a en aucun cas vocation à remplacer les activités agricoles existantes ou susceptibles d'être mis en place. Elle précise que pour le moment le projet prévoit que le troupeau soit basé à le Tour du Meix et non dans le secteur de Coyron.

Bilan 2013 axe de travail 2 : gestion des habitats aquatiques

En 2012, plusieurs réunions ont été coorganisées par la CG39/CCPM-N2000 sur la thématique de la gestion des habitats aquatiques de la Valouse et son bassin versant. En est ressortie une volonté de gestion globale sur la Valouse, ainsi qu'une réflexion sur la mise en place d'une étude écologique du BV de la Valouse.

En 2013, cette volonté s'est concrétisée par la signature d'un Contrat d'Objectifs Valouse, intégrant les enjeux N2000. C'est aussi l'année du lancement de l'étude Valouse par la FD de pêche et de la signature de la convention de gestion avec le CEN-FC sur la marais de Plaisia. L'équipe N2000 a par ailleurs, sur ordre de mission de la DDT, apporté son soutien dans la mise en oeuvre de la mesure 216.

Il est proposé d'une part de continuer à apporter un soutien technique et portée à connaissance pour les actions à mettre en place sur le BV de la Valouse (périmètre N2000/prise en compte des enjeux N2000 dans la hiérarchisation des actions) et d'autre part de mettre l'accent sur la préparation de projets de contractualisation Natura 2000 sur les zones humides à fort enjeu (Brenet, Vogna, Ecrille).

Questions/remarques :

■ M. Mouillot précise que la mesure 216 ne s'est pas appliquée qu'à la Petite Montagne et que des mesures ont été prises sur 5 autres cours d'eau dans le département du Jura.

Portée à connaissance /Communication/Sensibilisation

L'équipe a répondu à plus 25 sollicitations concernant des projets pour lesquels une notice a été rédigée. Les demandes portaient essentiellement sur projets en lien avec l'eau : 10 projets sur 25.

Une quinzaine d'évènements de communication et de sensibilisation ont été organisées avec une présence d'environ 300 personnes. Ces évènements comprennent aussi bien des conférences (partenariat structures spécialisées) et des sorties terrain que des animations dans les écoles

(partenariat CPIE) ou des chantiers nature (partenariat JNE).

Le cycle 2014 est en cours de bouclage; le programme sera disponible sur le site internet.

4 à 6 pages continueront à être publiées dans l'Echo de la Petite Montagne, afin de diffuser des informations sur les enjeux et les actualités du site Natura 2000.

Stages

2013

Charly Moureau présente les résultats de son étude de stage 2013 concernant l'évaluation de l'état de conservation des pelouses sèches.

L'étude de stage s'est concentrée sur les pelouses sèches qui ont été restaurées via contrat Natura 2000. L'objectif étant d'avoir un premier retour sur l'efficacité des contrats et sur l'état de conservation des pelouses en étudiant la flore et les papillons. Cela permet aussi d'actualiser les connaissances sur le site Natura 2000.

Après analyses, les pelouses restaurées sont dans un état de conservation moyen. La flore a réagi positivement mais les papillons ne reflètent pas un état de conservation optimal. Il est trop tôt pour conclure sur l'état de conservation des pelouses, mais l'étude a permis de mettre en évidence la nécessité d'une approche sur la connectivité des pelouses à l'échelle du paysage afin de mieux orienter la mise en place de mesures contractuelles.

Questions/remarques :

■ M. Bourgeois demande si les éléments météorologiques ont été pris en compte lors de l'étude.

M. Moureau répond que ces éléments ont bien été pris en compte, étant donné que les conditions météo ont été médiocres jusqu'à la mi-juin.

2014

M. Noyère précise que pour l'année 2014, il est prévu de recruter un stagiaire sur une durée de 4 à 6 mois pour réaliser une étude sur les chiroptères.

Budget

Il n'y aura pas de budget alloué pour les études en 2014.

Le rendu de l'étude cartographique des habitats forestiers (2500 ha) est prévu pour la fin de l'année 2014.

Le budget animation prévisionnel de 132 750 euros a été attribué pour l'année 2014, pour un équivalent temps plein de 2,95.

Charly Moureau a été embauché au 1er janvier pour une durée de 5 mois afin de remplacer Marion Guitteny.

Tristan Noyère a été embauché au 1er janvier pour une durée de 3 ans afin de remplacer Baptiste Daujat.

Questions diverses

■ M. Charrière demande aux services de l'Etat (DDT) où en est l'état d'avancement de la liste locale 2 concernant les évaluations d'incidences .

M. Mouillot répond que la concertation réalisée en 2013 a abouti dans les trois autres départements de Franche-Comté à l'adoption de la liste et qu'une réunion devra être organisée prochainement à l'initiative de Mr le Préfet, afin de déterminer les modalités d'application de ladite liste dans le Jura.

Monsieur Rougeaux intervient en disant que la profession agricole ne s'oppose pas à la démarche Natura 2000, mais qu'il aimerait que les modalités d'application de la liste soient clairement identifiées et ajoute que la réalisation d'évaluations d'incidences pour les retournements de prairies en Petite Montagne est une lourde contrainte pour les agriculteurs. Il se satisfait par ailleurs des chiffres du bilan des MAET et ajoute que la profession agricole a une vocation de production avant tout. Les réactions virulentes lors de la réunion syndicale ne devaient pas être prises comme une opposition à Natura 2000.

Monsieur Charrière remercie Monsieur Rougeaux pour ses propos.

En l'absence d'autres questions/remarques, Mlle Gilles clôt la séance en remerciant les différents partenaires.

Fait à Arinthod, le 30/01/2014



Jean-Louis DELORME, Président de COPIL PMJ